



Compte rendu du Conseil d'Établissement du 5 juin 2012

Le quorum étant atteint (M. Michelon, M. Janson, Mme Tardivo sont excusés), Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h15.

1. Adoption du PV de la séance du 03 avril 2012 : unanimité (Proposé par Mme Beauchemin et appuyé par Mme Floyd)
2. **Adoption par l'ordre du jour tel que proposé : Proposé par M.With et appuyé par Mme HANOU, adopté à l'unanimité**
3. Points d'information sur les effectifs et structures scolaires 2012-2013.
4. Vote de la charte informatique pour les élèves et les personnels (voir document joint).
5. Propositions de modifications des règlements intérieurs (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Voir document joint.
6. Réflexion sur le recours au courriel professionnel.
7. Questions diverses

Monsieur BIGI souligne l'intérêt de la fréquence des conseils d'établissement : les 5 réunions réparties sur l'année ont permis une plus grande réactivité et un dialogue continu.

Mme Floyd remarque que les rapports du CE n'apparaissent pas sur le site du lycée.

3. Point d'information sur les effectifs

Monsieur BIGI informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle 950 élèves sont déjà inscrits. Des dossiers d'inscription non comptabilisés sont en cours d'instruction.

Les listes d'attente sont plus réduites que l'année précédente, et l'idéal en nombre d'élèves se situe aux alentours de 1000.

Les structures pédagogiques du secondaire restent identiques pour l'année 2012/2013. Au niveau de la maternelle, 2 cours doubles seront reconduits PS/MS et MS/GS alors qu'en élémentaire les cours doubles sont supprimés mais du CP au CM2, les 3 classes par niveau sont maintenues.

4. Charte informatique

La charte informatique est un document qui définit les règles d'utilisation du réseau internet au lycée. Les professeurs principaux feront un commentaire de texte aux élèves en début d'année.

Suite à une question des parents, M.BIGI précise que les élèves signeront la charte informatique à partir du niveau 6è. Ils souhaitent également que le langage utilisé soit simplifié. Réponse leur est faite que devant la complexité des situations rencontrées, il est nécessaire de conserver un texte relativement exhaustif, charge aux professeurs principaux de donner les explications nécessaires en début d'année.

Pour les élèves du primaire, le B2i (Brevet Informatique et Internet), restera le support principal.

La charte informatique est adoptée à l'unanimité (Mme Pilon propose, Mme Tang appuie)

5. Règlement intérieur

A partir de l'année prochaine, les règlements intérieurs (primaire/collège/lycée) seront refondus. Un comité de travail élaborera un texte intégrant toutes les propositions, modifications et remarques diverses. Dans cette attente, il est important d'y adjoindre immédiatement quelques points essentiels.

➤ Etiquette

Suite à un problème rencontré entre un parent et un enseignant, M. BIGI signale l'absence d'une phrase concernant l'étiquette et la courtoisie dans les communications familles-lycée.

Dans l'introduction : « tous les membres de la communauté du Lycée Claudel ont une obligation de respect de l'étiquette dans leurs communications écrites et orales. Les propos doivent demeurer courtois et respectueux des personnes. Tout manquement à ce principe élémentaire de la vie en société fera l'objet d'une saisine du chef d'établissement voire du conseil d'administration de la corporation par ce dernier. »

Un astérisque sera ajouté pour expliquer le terme « saisine »

L'enseignant pourra signaler tout manquement auprès de son autorité hiérarchique.

Proposition adoptée à l'unanimité (Mme MONTRAT propose, Mme MIRMIRAN appuie)

➤ Réseaux sociaux

Le but de cet ajout est de faire prendre conscience aux parents de l'influence et des répercussions des réseaux sociaux. Il est important de faire apparaître cet élément car rien n'existe sur ce sujet. Cela permettra aux enseignants de pouvoir s'y référer.

« Il est demandé aux parents d'accorder une attention particulière à l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc...) par leurs enfants notamment : toute remarque sur des membres de la communauté claudélienne (élèves, parents, personnels) est susceptible de faire l'objet de poursuites légales. »

Ajout adopté : proposé par Mme FLOYD, appuyé par Mme MONTRAT, 1 abstention, 1 contre

➤ Utilisation de la messagerie électronique

Afin d'éviter toute dérive de l'utilisation de l'adresse électronique des parents, il est souhaitable que les parents délégués utilisent uniquement la ligne bcc ou cci dans le cadre des communications par courriel et afférentes à leur rôle pour lequel ils ont été mandatés. Les parents ne pourront alors que répondre au parent délégué et non à l'ensemble du groupe évitant ainsi toute polémique le cas échéant.

« Rôle des délégués des parents, des élèves et des personnels : dans le cadre de leur mandat électif, les délégués et les élus, lorsqu'ils choisissent de communiquer par courriels, avec ceux qu'ils représentent, doivent utiliser la ligne « Bcc » afin que chaque destinataire demeure anonyme aux yeux des autres, et que ses réponses éventuelles ne soient adressées qu'aux seuls délégués ou élus. Cette disposition est conforme au principe du mandat représentatif et est à même de permettre son plein exercice. »

Modification adoptée : Proposé par Mme BOUZIGON, appuyé par Mme TANG, 1 abstention.

➤ Rattrapage des évaluations

Le rattrapage des évaluations n'est pas un droit. Cela crée une injustice pour les autres élèves, un coût pour l'institution en raison de la présence d'un surveillant, et cela occasionne un travail supplémentaire pour le professeur.

Au lycée : II/B/3 ajouter : « le rattrapage des évaluations en classe n'est pas un droit. Il n'est envisageable qu'après une validation de l'absence par la vie scolaire. »

Ajout adopté à l'unanimité, proposé par Mme SIEDLIKOWSKI, appuyé par Mme TANG

Une discussion s'engage pour le niveau collège sur l'intérêt de conserver les 4 meilleures notes sur 5 évaluations. Au vu de la complexité de cette problématique, il a été décidé de ne pas voter la phrase proposée.

Pour le collège, la même phrase que celle du lycée est proposée :

Au collège : II/B/3 ajouter : « le rattrapage des évaluations en classe n'est pas un droit. Il n'est envisageable qu'après une validation de l'absence par la vie scolaire. »

Ajout adopté à l'unanimité, proposé par M. WITH, appuyé par M. RENNA.

➤ Sanctions

Il n'existe actuellement aucun régime de sanctions dans le règlement intérieur. Après avoir donné une explication sur le système de sanctions appliqué dans les établissements en France, M. BIGI fait la distinction entre les punitions données par un membre de la communauté éducative et les sanctions qui sont du ressort du chef d'établissement. En cas d'acte grave, il n'existe pas de texte sur lequel s'appuyer pour sanctionner.

Proposition de rajouter un paragraphe sur le régime de sanctions :

« Après entretien contradictoire avec la famille ou l'élève majeur, le chef d'établissement peut prononcer une des sanctions suivantes, en respectant le principe de proportionnalité et de gradation des sanctions :

- *Avertissement oral*
- *Avertissement écrit*
- *Blâme*
- *Mise à pied des cours avec obligation de venir travailler au lycée (de 1 à 7 jours)*
- *Mise à pied de l'établissement avec interdiction de s'y présenter (de 1 à 7 jours)*
- *Mesure d'urgence absolue : mise à pied immédiate à titre conservatoire »*

Ajout adopté à l'unanimité: Proposé par Mme BOUZIGON, appuyé par Mme TANG

6. Réflexion sur le recours au courriel professionnel.

Une réflexion devrait être menée sur la gestion des courriels professionnels, afin de clarifier les règles de traitement des courriels reçus. Certains professeurs ont signalé avoir eu à traiter plus de 900 messages dans l'année. Une harmonisation dans les délais accordés pour les réponses devra être étudiée.



7. Questions diverses :

- Utilisation de l'ordinateur portable personnel en classe : au niveau collège-lycée, ce n'est ni encouragé, ni interdit. Certains élèves en ont réellement besoin (PAI). Utile dans certaines matières, il se révèle complètement inapproprié dans d'autres. Proposition est faite de laisser ce choix à la discrétion des professeurs. A inclure éventuellement dans la charte informatique.
- Quelques points matériels sont soulevés par le primaire
- Charte des voyages : Précision est faite qu'elle est toujours en vigueur
- Passeport bénévolat : Mme TANG propose la mise en place d'un passeport permettant de regrouper l'ensemble des heures de bénévolat (internes ou externes au Lycée Claudel). Ce passeport le suivra tout au long de sa scolarité.

Les délégués élèves soulignent que lors du premier CE de l'année 2012/2013, ils ne seront pas représentés car ils quittent le lycée. Monsieur BIGI précise qu'en l'absence de suppléants, ils ne pourront être remplacés.

Le proviseur salue les partants et les remercie pour leur implication dans les travaux du Conseil d'Etablissement : Madame Tardy, directrice des services financiers, Mesdames Floyd, Pilon, Siedlikowski, Tardivo, Messieurs Dakka et Renna.

Levée de séance à 19h00

Les secrétaires de séance

Eric SIMON – Audrey TARDY

Le Président du Conseil
d'Etablissement

Bruno BIGI